



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 3 juin 1996 — N° 29

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

3 juin 1996

3 juin 1996

Le lundi 3 juin 1996

N° 29

La séance est ouverte à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Charlevoix) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 16, 21, 22 et 23 mai 1996, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 116, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

(Dépôt n° 140-960603)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

3 juin 1996

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 30 mai 1996, sur la motion de censure présentée par M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

3 juin 1996

QUE l'Assemblée nationale condamne sévèrement le premier ministre du Québec pour avoir renié son engagement du 28 mars dernier: «c'est les machines, l'administration, les appareils mais les citoyens ne sont pas touchés» et pour avoir, depuis ce temps, par de multiples mesures, coupé dans les services aux citoyens et augmenté le fardeau fiscal des contribuables.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 35 en annexe)

Pour: **25** Contre: **54** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives;
 - la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant diverses dispositions en matière de boissons alcooliques, de loterie vidéo et d'appareils d'amusement;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants, dans l'ordre indiqué: le projet de loi n° 27, Loi modifiant le Code du travail, et le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail.
-

3 juin 1996

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 20 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 20 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53, 188 et 244 du Règlement, Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions tiende des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique, les 5 et 6 juin 1996 et, à cette fin, entende les organismes suivants:

- Commission des droits de la personne
- Protecteur du citoyen
 - Barreau du Québec
- Association des avocats de la défense
- Centre communautaire juridique Pointe-Saint-Charles et Petite Bourgogne
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
- Association québécoise de défense des retraités et préretraités
 - Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Fédération des femmes du Québec
- Ligue des droits et libertés
 - Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec
- Association des avocats en droit carcéral
- Fédération des associations coopératives d'économie familiale
- Chambre des notaires
 - Association des juristes de l'État

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de

3 juin 1996

quarante minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 8 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 32 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 32 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

3 juin 1996

À 18 h 01, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 07.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière concernant les produits d'épargne du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 19 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 19 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

3 juin 1996

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 36 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 36 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 28, Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et modifiant la Loi sur la programmation éducative et d'autres dispositions législatives, et elle propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 28 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 28 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 25, Loi modifiant le Code civil en matière d'obligation alimentaire, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 25 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 25 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 29 est adopté.

3 juin 1996

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 29 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

À 23 h 53, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 juin 1996, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

3 juin 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de censure présentée par M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, à la séance du 30 mai 1996:

(Vote n° 35)

POUR - 25

Beaudet	Charbonneau	Gautrin	Paradis
Bélanger	(<i>Bourassa</i>)	Gobé	Parent
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Copeman	Kelley	Vallières
Benoit	Cusano	Lefebvre	
Bergman	Dumont	Marsan	
Bordeleau	Farrah	Middlemiss	
Brodeur	Frulla	Mulcair	
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Ouimet	

CONTRE - 54

Barbeau	Boulerice	Jutras	Payne
Baril	Bourdon	Landry	Perreault
(<i>Arthabaska</i>)	Brassard	(<i>Bonaventure</i>)	Rioux
Baril	Campeau	Landry	Rivard
(<i>Berthier</i>)	Caron	(<i>Verchères</i>)	Robert
Beaulne	Charest	Laprise	Rochon
Beaumier	Chevrette	Léonard	Simard
Bégin	Cliche	Létourneau	(<i>Richelieu</i>)
Bélanger	Côté	Malavoy	Trudel
(<i>Anjou</i>)	Désilets	Marois	Vermette
Bertrand	Dion	Ménard	
(<i>Charlevoix</i>)	Facal	Morin	
Bertrand	Gagnon	(<i>Dubuc</i>)	
(<i>Portneuf</i>)	Gaulin	Morin	
Blackburn	Gendron	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	
Blais	Harel	Paillé	
Boisclair	Jolivet	Paquin	
Boucher	Julien	Paré	

ABSTENTION - 0